

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Julie Brisebois

Village de Senneville

Daphney Colin

Arrondissement de Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

Julien Henault-Ratelle

Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-Michel–Parc-Extension

Le 19 décembre 2024

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE247231075

Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour une durée de trente-six (36) mois, avec les trois (3) firmes suivantes : FNX-INNOV inc. (entente-cadre n°1 : 11 091 293,33 \$), WSP Canada inc. (entente-cadre n°2 : 11 136 164,62 \$) et Les Services EXP inc. (entente-cadre n°3 : 11 224 871,28\$ \$), pour la conception de travaux d'infrastructures routières, d'égout, d'eau potable, de voirie, d'aménagement urbain et d'éclairage de rues sur le territoire de l'agglomération de Montréal, avec une option de deux (2) prolongations de douze (12) mois chacune. Dépenses maximales de 33 452 329,23 \$, taxes incluses. Appel d'offres public no 24-20624 - 5 soumissionnaires./ Autoriser le Directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger les contrats, pour un maximum de 2 prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées.

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE247231075

Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour une durée de trente-six (36) mois, avec les trois (3) firmes suivantes : FNX-INNOV inc. (entente-cadre n°1 : 11 091 293,33 \$), WSP Canada inc. (entente-cadre n°2 : 11 136 164,62 \$) et Les Services EXP inc. (entente-cadre n°3 : 11 224 871,28\$ \$), pour la conception de travaux d'infrastructures routières, d'égout, d'eau potable, de voirie, d'aménagement urbain et d'éclairage de rues sur le territoire de l'agglomération de Montréal, avec une option de deux (2) prolongations de douze (12) mois chacune. Dépenses maximales de 33 452 329,23 \$, taxes incluses. Appel d'offres public no 24-20624 - 5 soumissionnaires./ Autoriser le Directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger les contrats, pour un maximum de 2 prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées.

À sa séance du 27 novembre 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrats de services professionnels de plus de 2 M\$ répondant aux conditions suivantes :
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appels d'offres et la soumission de l'adjudicataire (Lot 1);
 - L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Lot 3).

Le 4 décembre 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Au cours de cette séance, les responsables ont expliqué que la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU) souhaite

s'adjoindre de l'expertise de firmes de génie-conseil pour l'appuyer dans la réalisation de divers projets, particulièrement durant la période de pointe. En effet, le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) requiert un grand nombre de ressources pour la conception de plan et devis en raison de l'ampleur des programmes de réfection et de développement des infrastructures urbaines à venir dans les prochaines années.

Les ententes précédentes étant presque toutes épuisées, un appel d'offres a été publié du 7 août au 24 septembre 2024 afin de conclure trois ententes-cadres. Durant la période de publication, six addendas ont été émis, lesquels n'avaient pas d'impact financier, mais deux ont mené à un report de la date d'ouverture des soumissions. Il y a eu dix preneurs du cahier des charges, dont cinq ont déposé une soumission.

L'attribution des contrats s'est faite selon le meilleur pointage. Ainsi, le lot 1 a été octroyé à FNX-INNOV inc., avec un écart de (-20,15 %) avec l'estimation, le lot 2 à WSP Canada inc., avec un écart de (-19,83 %) et le lot 3 à Les Services EXP inc. avec un écart de (-19,19 %). Comme l'ont précisé les personnes-ressources, les estimations ont été préparées à l'interne par la Division de la conception des travaux. Elles tiennent compte de la moyenne des taux historiques de 2024 pour des services de même nature et des heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux. Les écarts seraient probablement attribuables au contexte du marché actuel en génie-conseil, où les conditions économiques sont difficiles. Les contrats publics offrent aux firmes une certaine prévisibilité et réduisent les incertitudes relatives aux mois à venir.

Pour terminer, les responsables ont recommandé d'aller de l'avant avec l'octroi des ententes-cadres aux trois firmes.

Durant la période d'échanges, la Commission a notamment voulu obtenir des précisions sur l'addenda n° 1 pour lequel la demande de report a été refusée. Les personnes invitées ont expliqué que cette demande a été reçue quelques jours après la publication de l'appel d'offres. Les discussions avec le Service de l'approvisionnement ont permis de constater que cette firme sollicite systématiquement un report de date à la suite de la publication d'un appel d'offres, sans même que des questions aient été demandées. Cette requête ne semblait donc pas fondée. Les membres ont également voulu savoir si les écarts majeurs en faveur de la Ville reflétaient un ralentissement du marché, si les prix étaient revenus aux niveaux pré-pandémiques ou s'il s'agissait simplement d'une surestimation. Selon le Service, les prix obtenus demeurent plus élevés que ceux des contrats octroyés en 2020. Cette augmentation est potentiellement due à l'inflation. D'autre part, l'association des firmes de génie (AFG) a demandé à la Ville de mieux ventiler les heures dans le bordereau de prix (addenda n° 2). La Ville a donc ajouté des catégories de ressources au bordereau, avec des taux horaires différents, conformément à l'expérience. Cette nouveauté a pu exercer une influence sur le prix.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier, Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, Division de la conception des travaux pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrats de services professionnels de plus de 2 M\$ répondant aux conditions suivantes :*
 - *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appels d'offres et la soumission de l'adjudicataire (Lot 1);*
 - *L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Lot 3).*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE247231075 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.